la Crèche
Carrefour de Communications

Supplément spécial FINANCES inclus !

L'édito du Maire

En avril, les élus de la Commune ont parlé chiffres au Conseil Municipal. Tout d'abord, les comptes administratifs 2017 de la Ville et les budgets annexes ont été votés. Un excédent global de 334 000 € a été constaté l'an passé et une situation financière qui s'améliore par rapport à 2016. Quant au budget primitif 2018, lui aussi adopté par 23 voix pour, 4 abstentions sur 27 votants, il s'équilibre à 5 815 260 € en fonctionnement et 2 414 907 € en investissement. Les taux de la fiscalité directe locale augmenteront de 1 % en 2018 et les taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti resteront, cette année encore à La Crèche, bien inférieurs aux taux des autres Communes de même strate qui nous entourent. Le programme d'investissement 2018 prévoit, entre autres, pour une partie de la rue de Barilleau, l'aménagement de trottoirs, la pose de points lumineux, la création d'une aire de covoiturage et l'aménagement des trottoirs près du collège. Comme à chaque fois, ces travaux seront présentés au préalable en réunion publique d'information aux riverains de cette rue. Ce bulletin de mai comprend un fascicule «spécial finances» et l'ensemble des comptes de résultats et budgets sont en ligne sur le site internet de la Ville. Avril, c'est aussi le clap de fin de la 2ème saison culturelle organisée par la Ville. Pour le mois de mai et concernant les travaux, sera enfin entreprise la réfection des rues du centre-bourg qui ont été touchées par la mise en place des nouveaux réseaux d'eau potable et d'assainissement. De même, les opérations de rebouchage des nids de poules seront poursuivies. Mai sera aussi le lancement du nouveau dispositif C'Permis, pour aider les jeunes Créchois à financer leur permis de conduire, mais également la semaine de la parentalité. La période du 8 mai, outre les cérémonies, sera aussi l'occasion de rendre un hommage tout particulier à la mémoire de Camille Thebault, enfant de la Commune, résistant, assassiné par les nazis. Le mois de mai apporte aussi d'excellentes nouvelles dans le domaine économique, venant de la Communauté de Communes. En effet, notre territoire est concerné par la cession de la plus grande parcelle de terrain jusqu'à présent réalisée. 12 ha vont être cédés à une société pour l'implantation d'un grand groupe agro-alimentaire, sur la zone d'activités Champs-Albert. Ainsi, en 4 mois, l'Intercommunalité vient de vendre, sur les zones d'activités situées à La Crèche, près de 20 ha de terrains qui vont se concrétiser dans les prochains mois par la construction de plusieurs bâtiments, dont le plus grand jamais construit sur notre Commune. D'excellentes nouvelles qui confirment le dynamisme et l'attrait du territoire du Haut Val de Sèvre et qui généreront des investissements conséquents, du travail pour les entreprises Deux-Sévriennes, des créations d'emplois (cap sur les 2 500 emplois, aujourd'hui 2 300 emplois existent !), mais aussi de la fiscalité supplémentaire pour la Communauté de Communes. Enfin, mai, outre les jours fériés, c'est aussi un programme varié de manifestations, proposées par les associations locales aux Créchois !

Philippe MATHIS, Maire de LA CRÈCHE

Signature de la convention de partenariat C'Permis

Mardi 24 avril, le Maire, Philippe Mathis, avait donné rendez-vous aux 3 auto-écoles de la Commune pour signer une convention de partenariat dans le cadre du dispositif C'Permis. Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la Municipalité de La Crèche avait donc décidé, en 2014, de reconduire un dispositif existant depuis 2011, en favorisant le financement du permis de conduire. Ce dispositif fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Il s'adresse aux jeunes Créchois âgés de 18 à 25 ans, sans condition de ressources et peut couvrir jusqu'à 60 % du financement du permis de conduire, soit un plafond de 1200 €. En contrepartie, le jeune doit s'impliquer dans la vie communale en effectuant entre 9 et 55 h de travail d'intérêt local ou activité humanitaire. «*Le dispositif désormais nommé C'Permis évolue cette année pour pouvoir le proposer à tous les jeunes Créchois et permettre d'adapter le système à chaque situation et chaque dossier. La Municipalité propose maintenant une modularité sur la subvention, mais aussi sur la contrepartie, notamment afin de se mettre en phase avec la situation actuelle, comme l'évolution du coût du permis de conduire*» a expliqué Gaël Joseph, Conseiller municipal délégué à la jeunesse. Le comité consultatif se réunira 3 fois par an, afin d'éviter de trop longues attentes de la décision municipale pour les candidats.

La cérémonie s'est tenue en présence d'élus, de Stécy Joré, Responsable du service enfance-jeunesse-affaires scolaires, de Véronique Dupuy, Renaud Debry et Messaouad Manari, responsables des 3 auto-écoles Créchoises et de jeunes qui ont adhéré au dispositif des précédentes sessions. Depuis 2014, 7 jeunes ont été aidés par le dispositif, pour un coût global de 5 466 € à charge de la Commune.

+ d'infos sur C'Permis : www.ville-lacreche.fr > Grandir et s'épanouir > Jeunesse

Le Mensuel
Bulletin d'informations de la Commune de LA CRÈCHE
www.ville-lacreche.fr - Ville de la Crèche
n°190
Mai
2018

Subventions attribuées

- Caisse d'Allocations Familiales - Prestation de services accueils périscolaires (solde 2017) : 18 778 €

Subventions versées

- Entreprises - Mécénat saison culturelle : 500 €
- MSA - Accueil jeunes enfants (4ème trimestre 2017) : 4 033 €
- France Agrimer - Onilait 2017 : 1 102 €
- Conseil Départemental - École de musique : 1 250 €

Subventions 2018 attribuées aux associations Créchoises : 68 260 € dont...

Associations sportives

- Rocs Family	> 300 €	- La Chavanaise	> 140 €
- ACTC amicale cyclo Créchois	> 400 €	- Nautic club Créchois	> 500 €
- La Gaule Créchoise	> 400 €	- Nordic club Créchois	> 850 €
- Envolée Créchoise	> 1 000 €	- Pétanque Créchoise	> 700 €
- Amicale des secouristes Créchois	> 1 350 €	- Roller Créchois	> 1 900 €
- Amicale des sapeurs-pompiers	> 500 €	- SEP Tennis de table	> 1 000 €
- Association sportive collège J. Vilar	> 300 €	- Spiridon Créchois	> 1 200 €
- Club badminton Créchois	> 400 €	- Tennis club La Crèche	> 1 600 €
- La Flèche Créchoise	> 1 200 €	- Tir «en avant»	> 450 €
- Entente Chauray/La Crèche hand	> 1 900 €	- Union sportive Créchoise	> 1 500 €
- Gym volontaire	> 400 €	- Team Rally ADR	> 100 €
- Groupement jeunes Vallées 2 Sèvres	> 1 400 €	- Twirling sport Créchois	> 1 000 €
- Judo club Créchois	> 1 000 €	- ACCA (chasse)	> 370 €
- K'Danse	> 1 000 €	**TOTAL**	**22 860 €**

Associations à caractère social

- Accueil et solidarité	> 1 500 €	- Restos du Cœur	> 500 €
- Secours catholique	> 300 €	- Cherveux Agility	> 500 €
- Les amis des fauvettes	> 2 100 €	- Secours Populaire	> 100 €
- Aide en Créchois	> 2 400 €	- Amis de l'hopital	> 500 €
- ACCORD	> 250 €	- UDAF	> 200 €
- Tom Pouce	> 650 €	- Téléthon AFM	> 400 €
		TOTAL	**9 400 €**

Prochain Conseil Municipal : jeudi 14 juin à 20h30

Retrouvez l'ensemble des délibérations, consultez les comptes rendus et procès verbaux des précédents Conseils municipaux sur le site internet : www.ville-lacreche.fr : vie municipale/les séances du Conseil Municipal

Espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité

Liste «Un cœur pour La Crèche»

Sécurité

Ça y est, la Préfecture a accepté la demande de notre maire d'armer notre seul policier municipal pendant l'exercice de son service ? Nous, élus conseillers municipaux de l'opposition, avions fait part de nos réticences et de notre scepticisme quant aux arguments avancés en faveur de cette mesure.

Désormais, par exemple, notre agent sera armé pour assurer la sortie des écoles. Pas sûr que la sécurité de la population en sorte renforcée ni même que notre agent n'en soit pas plus exposé ! Il reste à espérer qu'aucun accident ne se produise...

Mutuelle dite « communale »

En novembre 2017, tous les conseillers municipaux (majorité et oppositions) ont validé le lancement d'un sondage auprès des Créchois : une consultation sur une éventuelle possibilité d'adhésion à une assurance complémentaire santé afin d'obtenir de meilleurs remboursements.

Au dernier Conseil Municipal, il a été décidé d'autoriser le Maire à lancer une consultation auprès d'organismes en vue d'un partenariat. La commune ne sera pas impactée financièrement par ce dispositif. Si le regroupement des demandes peut permettre une négociation des tarifs à des prix intéressants pour des contrats individuels, ce peut être une avancée pour de nombreux Créchois.

La lecture et la validation du cahier des charges ont eu lieu en commission le 19 avril. Attendons donc maintenant le retour des propositions des différents partenaires consultés.

Nous avons voté contre !!!!!

Comme nous l'évoquions dans le mensuel d'avril, pour 2018, le Maire envisageait au Conseil Municipal de février, lors du débat d'orientation budgétaire, une **nouvelle revalorisation des taux d'imposition** de 2% . Finalement la hausse sera de 1%. Notre article l'aurait, semble-t-il, agacé ; il nous en a fait la remarque au Conseil du 5 avril. Ce premier article aurait-il eu une petite influence sur la décision finale? Aurait-il mis en relief la faiblesse des arguments pour justifier cette hausse ? Ou a-t-il voulu montrer que notre information n'était pas fondée, histoire de nous décrédibiliser ? Quelque soit le cas de figure, nous ne pouvons que nous en féliciter et nous continuerons à exprimer notre désaccord.

Comme il aime à le répéter, à chaque vote des taux d'imposition, les augmentations sont indolores pour le contribuable ! Il oublie une dimension importante : elles se cumulent d'année en année. Une augmentation de 20 euros représente 100 euros en 5 ans. Pour donner une réalité à nos propos, nous vous invitons à consulter vos avis d'imposition.

Lors du dernier conseil, le Maire a fait l' historique des augmentations, il en a même oublié l'abattement général à la base qu'il a diminué de 5% générant une nouvelle hausse de la fiscalité.

Budget 2018 : Nous nous sommes abstenus

Preuve de notre posture objective et constructive, nous reconnaissons que les charges générales et les charges de personnel de la commune sont contenues. Cependant cela ne fait que **rééquilibrer les augmentations** de 2014 et 2015.

À votre écoute : E.Blyweert, C.Busserolle S.Giraud, C.Héraud, O.Proust, A.Val

Liste «Citoyens, plus proches de vous»

Après deux ans de fonction municipale, je constate principalement ce qui suit : «*errare humanum est, perseverare diabolicum» St Augustin (354-430)* traduction : «se tromper est humain, persister dans son erreur est diabolique.»

BUDGET 2018 : 1° *augmentation de 1 % des impôts communaux* sur les taux précédents ex : 15,11 × 1% = 0,1511 + 15,11 = 15,26 % (T.Habitation). C'est honnête si l'on évite les gaspillages...2° *pour améliorer un autofinancement faible*, des économies seraient réalisables sur des charges de gestion courante 3° *assos sportives et festives* : subventions accordées : **41660 €** ajoutons à cela de gros investissements en bâtiment et matériel pour les loisirs de quelques uns.

29700 € auraient pu être économisés en restant favorable à la dotation pour l'amicale des secouristes, des pompiers, et quelques assos culturelles.

Mr le Maire aime bien les comparaisons entre villes ; à méditer sur celle ci : «les associations de la ville d'Angoulême sont priées de se serrer la ceinture» résultat : 200 000 € d'économies, subventions supprimées à celles qui ont plus de 5000 € de trésorerie... à La Crèche, «on» fait le contraire, «on» augmente...

Pour 2019 : oserais je proposer l'année de la D611 ? trottoirs à refaire, contournement PL par la zone, R.point à aménager (monticule à niveler)

Proverbe arabe : «*qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse*».

C.LEVAIN

Des tablettes numériques aux écoles primaires

Après le collège Jean Vilar en février dernier, doté par le Département, les écoles élémentaires François Airault et Charles Trenet ont, à leur tour, reçu chacune une classe mobile de 9 tablettes numériques.

Grâce à la sélection du collège, dans le cadre du programme d'investissement d'avenir lancé par l'État et le dispositif «collèges numériques et innovation pédagogique», la Commune a pu bénéficier d'une subvention de l'État pour l'achat du matériel. Un cahier des charges a été conjointement mis en place entre la Direction de l'Education Nationale des Deux-Sèvres (académie de Poitiers) et les équipes pédagogiques de François Airault et Charles Trenet. Afin de bénéficier de tarifs plus attractifs pour l'achat des tablettes numériques, une consultation publique a été lancée via un groupement de commandes avec les Communes de Cherveux, Augé et Souvigné, également concernées par le dispositif. Le marché a été remporté par l'entreprise Créchoise AIPC, déjà prestataire de La Crèche depuis 2016. Ainsi, la Mairie a bénéficié d'une subvention de l'État de 5 261 €, pour une dépense globale de 10 022 €, pour 18 Ipads et leurs accessoires ; la Commune prenant en charge les 4 761 € restants.

Les équipements vont tourner entre les 9 classes (CP au CM2) de François Airault et les 3 classes de Charles Trenet (CP au CM2) pour bon nombre d'usages : travail du langage, recherches sur internet, langues, visionnement collectif, travail collaboratif, etc.

Le Directeur académique présent à la remise

Vendredi 30 mars, à l'occasion de la remise officielle des tablettes aux 2 établissements, Franck Picaud, Directeur académique des services de l'Éducation Nationale et son adjointe, Yolande Séchet, à l'invitation de la Municipalité, avaient spécialement fait le déplacement. Franck Picaud a souligné le partenariat réussi entre l'Éducation Nationale, la Mairie et les équipes pédagogiques pour cette opération et a félicité les partenaires «*précurseurs dans ce domaine et qui n'ont pas raté le virage du numérique*». Et s'adressant aux élèves : «*Vous avez une chance extraordinaire d'accéder à ces outils car ce n'est pas le cas dans toutes les Communes !*». Catherine Nédélec, Directrice de l'école François Airault, a quant à elle souligné la simplicité d'utilisation des tablettes et la qualité de la formation dispensée par Laurent Métayer, Professeur référent TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement). Dans la classe de Cécile Piégu, Directrice de l'école de Boisragon, les élèves ont fièrement montré leur travail sur les tablettes. Ils manient déjà ces outils avec une grande aisance et surtout une grande satisfaction. La visite de ces établissements a également eu lieu en présence du Maire, Philippe Mathis, d'Hélène Havette, Adjointe chargée des affaires scolaires, des élus municipaux, de membres des Conseils d'écoles et d'Eric Carlet, gérant d'AIPC. Un jus de fruit d'honneur a rassemblé l'ensemble des élèves de l'école de Boisragon, la communauté éducative et les élus.

La Ville recrute

Emplois d'été

La Ville recrute 4 étudiants et/ou lycéens (18 ans et plus) pour des emplois d'été au sein de l'équipe des espaces verts des services techniques (2 postes pour juillet et 2 postes pour août). Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 97, av. de Paris, 79260 LA CRÈCHE, au plus tard le 15 mai 2018.

Apprentissage

En vue de contribuer au développement de l'apprentissage et des contrats en alternance, la Ville recrute pour son service espaces verts un apprenti, à compter du 1er septembre 2018. La rémunération se fera en fonction de son âge et de la formation préparée. Diplôme à préparer : Bac professionnel ou BTS.

Fiche de poste complète à consulter sur www.ville-lacreche.fr >Vie municipale > Les services municipaux.

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, 97, av. de Paris, 79260 LA CRÈCHE, au plus tard le 2 juillet 2018.

Pour tout renseignement, contacter Mme Christelle JUILLET, Responsable des ressources humaines. Tél : 05 49 25 50 54.

INFO TRAVAUX

Démolition du préau de l'école maternelle

La Municipalité a fait démolir le préau de l'école maternelle dont la structure présentait des signes évidents de fatigue. L'entreprise Atout Travaux Habitat a assuré la démolition de ce bâtiment, le désamiantage et l'enlèvement des déblais pour un montant global de 9 187 €.

Lotissement de la Croix Chaigneau

Le service espaces verts de La Ville termine les travaux de finition de l'espace public du lotissement de La Croix Chaigneau situé à Ruffigny. À court terme, les 29 nouvelles familles de ce lotissement bénéficieront d'un espace public de 1 300 m², comprenant espaces verts, arbustes et arbres, ainsi qu'une aire de pique-nique, barbecue et un terrain de boules.

L'utilisation des tondeuses à gazon et autres appareils de jardinage est tolérée de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h les jours ouvrables, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h le samedi et de 10 h à 12 h le dimanche et les jours fériés.

RAPPEL réglementation bruits de voisinage

Réfection de la pelouse du rond-point du 19 mars 1962

Remontage du mur de soutènement de la voie publique à Drahé par l'AISM

Poursuite des travaux d'assainissement au stade Groussard par la Communauté de Communes

Acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine de l'école de Chavagné. Coût : 3 000 €

LES CHIFFRES DU MOIS

4 nouveaux miroirs de sécurité routière installés : *route de la Mothe (Chavagné), rue de Rocan, route de Miseré et rue Albert Charrier (Boisragon)*

90 t d'enrobé à froid sur la voirie communale pour le rebouchage de 80 km de routes.

EN BREF & EN IMAGES !

24 mars : concours de la plus grosse truite

93 pêcheurs avaient répondu présents à l'invitation de la Gaule Créchoise. Le Président, Jean-Paul Moreau et son équipe avaient tout mis en œuvre pour que ce moment de convivialité nature soit une réussite, avec 100 kg de truites lâchées la veille dans la Sèvre. Coupes, articles de pêche et produits régionaux composaient les lots des vainqueurs, remis par Jean-Luc Drapeau, représentant la Députée Delphine Batho, Bruno Lepoivre, Adjoint au Maire, Michel Girard 1er Adjoint chargé des sports et Gérard Turpeau, Directeur de l'agence du Crédit Agricole de La Crèche.

Du 18 au 31 mars : les Chats Pitres sur les planches

La troupe de théâtre Les Chats Pitres s'est récemment produite à la salle Henri Georges Clouzot. 33 acteurs de 8 à ...ans (l'association préfère taire l'âge de sa doyenne) se sont donnés la réplique lors de 4 pièces différentes : les enfants dans «Un sacré scoop», les ados avec «Aïe Ka Rame Barre», les adultes et les ados pour «Tronches de vies» et les adultes dans la pièce «Le casse». En tout, ce sont 8 représentations qui ont attiré près de 700 spectateurs ! Des acteurs motivés et dynamiques, des spectateurs ravis, une ambiance de folie ! La troupe attend le public encore plus nombreux l'an prochain !

6 avril : concert gospel de PONDN

L'association Pour l'Orgue de Notre-Dame-des-Neiges (PONDN) organisait une soirée avec Gospel en Chœur, à l'église, au profit de la restauration de l'orgue. Une belle réussite pour ce 3ème concert, avec près de 150 personnes présentes pour écouter les 30 choristes, menés avec le sourire par leur chef de chœur, Jean-François. Une vingtaine de chants interprétés et bien d'autres, accompagnés au piano. Félicitations aux deux solistes, et tout particulièrement pour leur interprétation finale de l'Alleluia de Léonard Cohen. Grâce à ce concert et aux multiples dons, la somme collectée dépasse le tiers du budget général de la rénovation qui se monte à 33 000 €. Un grand merci aux généreux donateurs qui contribuent à la restauration de l'orgue de Notre-Dame -des-Neiges. La souscription publique se poursuit sur le site de la Fondation du Patrimoine. *Pour participer : www.fondation-patrimoine-org/45451.*

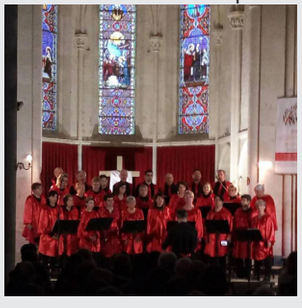

7 avril : assemblée générale de l'UDAC

L'UDAC (Union Départementale des Anciens Combattants) a tenu son assemblée générale au restaurant Les Pyramides, en présence des sénateurs Philippe Mouiller et Jean-Marie Morisset ainsi que du représentant de Mme la Députée. Hélène Havette, Conseillère Départementale du canton de Saint-Maixent, représentait Gilbert Favreau Président du Conseil Départemental et Philippe Mathis Maire. À l'issue de l'assemblée générale, une commémoration s'est tenue. Les gerbes déposées ont rejoint dans la journée le monument aux morts.

8 avril : rassemblement de l'Hospitalité du Poitou

Cette association diocésaine, organise chaque année, en collaboration avec le service des pèlerinages du diocèse, 2 pèlerinages. Les Hospitaliers (environ 400 bénévoles) aident les malades dans tous les actes de la vie courante et les accompagnent lors de cérémonies. Après la messe paroissiale à Vouillé, le Maire, Philippe Mathis, a accueilli les participants à la Maison des Associations. La réunion annuelle a débuté par la passation de pouvoirs entre Jean-Pierre Gerbault, Président sortant et Gérard Kodiche. Ce dernier a ainsi présenté sa nouvelle équipe qui se compose de Josiane Bonneau, Jacqueline Soulet, Jean-Marie Babeau et François Langlais (Vice-Présidents), Daniel Barbeau (Trésorier) et Janine Barbeau (Secrétaire).

8 avril : championnat départemental de tir à l'arc nature

37 archers ont récemment participé à cette compétition, organisée par la Flèche Créchoise. Dans cette discipline les archers tirent sur des cibles de mousse en 3 dimensions représentant des animaux. Les 23 cibles étaient réparties sur un parcours traversant le parc du château de la Voûte appartenant à la Fédération de chasse, le terrain communal attenant au château et pour terminer, le jardin d'insertion. Une parfaite organisation saluée par les participants et par Michel Girard, Maire-Adjoint chargé des sports. La Municipalité félicite tous les dirigeants du club et son Président, Bruno Guillemet, pour leur dynamisme et leur savoir-faire.

7 & 8 avril : championnat national de twirling à Bourg-en-Bresse

6 jeunes Créchoises ont prouvé qu'elles savaient allier la gymnastique , la danse et le maniement de bâton, malgré la difficulté de se présenter seules devant 10 juges nationaux. En plus de beaux classements en finale, 2 twirleuses ont acquis leur 3ème degré et 1 a atteint le plus haut niveau, le 6ème degré. Jolis résultats pour ce tout nouveau club sportif Créchois !

Le Carnet

Naissances

15 mars : Théodore DUMAINE
25 mars : Agathe LANDRIEU
30 mars : Meywen FOUQUET COUTIN
30 mars : Aaron MARTIN
6 avril : Manon DEMARBRE
17 avril : Aaron DEHAN

Mariage

21 avril : Cindy LEON-HENRI & David GONCALVES
28 avril : Sandrine GARREAU & Cédric PAILLOUX
28 avril : Pascale ANTOINE & Dominique SAUQUET

Parrainage Civil

28 avril : Rozenn FORTHIN

Décès

4 avril : Minalbert HOUMEAU	*97 ans*
15 avril : Michel ROUIL	*82 ans*
20 avril : Jeanne BONNET	*87 ans*
20 avril : Albertine BIOU	*88 ans*

L'éclairage public

Pour la gestion de son parc d'éclairage public, composé de 1 100 points lumineux, piloté par 67 armoires de commande, la Commune a fait appel à Séolis, en souscrivant au contrat Iris, le 15 octobre 2015, pour une durée de 3 ans. Afin d'assurer la mise à niveau sécuritaire du parc, l'entreprise Séolis a facturé à la Commune, pour cette période, un montant de 32 000 € TTC. Ces travaux ont concerné la mise en sécurité des installations afin de répondre à la norme C17-200 qui garantit la sécurité des personnes et des biens.
Le montant du contrat Iris s'élève pour les 3 années à 93 000 € TTC. Ce contrat intègre le remplacement de toutes les lampes ainsi que les accessoires associés comme les amorceurs et les condensateurs. Ce remplacement a été réalisé dans les 6 mois qui ont suivi la signature du contrat. Ce contrat intègre également les dépannages. Les délais contractuels pour les dépannages sont les suivants :

- sans délai lorsque la sécurité est engagée
- 3 jours lorsqu'il s'agit de panne globale ou de lieu sensible
- 5 jours pour toutes les autres pannes.

D'autre part, une visite annuelle de l'ensemble des points lumineux est réalisée. Elle permet de vérifier le bon fonctionnement de l'éclairage public et d'en traiter les éventuels défauts.
Ce contrat donne accès au logiciel « Lum'IRIS » qui permet depuis n'importe quel poste de travail, de générer une demande de dépannage, d'imprimer un plan avec les points lumineux, de connaître les données techniques du parc d'éclairage, etc.Depuis la signature du contrat, les équipes de Séolis sont intervenues à 239 reprises, permettant ainsi de toujours disposer d'un éclairage en bon état. Sur une année, la consommation moyenne pour l'éclairage public de la Commune est d'environ 40 000 € TTC. Pour illuminer la Commune lors des fêtes de fin d'année 2017, la collectivité a choisi de souscrire à l'option Fêt'IRIS et d'installer 2 projecteurs avec le message «Joyeuses fêtes». Indépendamment du contrat, la Commune a réalisé 24 chantiers de modernisation de ses équipements d'éclairage public. Le budget correspondant a été de 37 000 € TTC.

Grande chasse aux œufs de Pâques

Dimanche 1er avril, le Conseil Municipal des Jeunes avait organisé une grande chasse aux œufs de Pâques dans le square du monument aux morts. Un vrai beau succès avec plus de 180 enfants extrêmement motivés par l'événement et qui ont passé au peigne fin chaque coin et recoin du square. Une seule consigne : ramasser autant de chocolats que l'on pouvait mais ensuite chaque enfant repartait avec 2 petits sachets de délicieux œufs en chocolat confectionnés par les boulangeries Créchoises Guillon-Picard et Renaudet pour se régaler en famille. On comprend pourquoi Pâques demeure une fête adorée des enfants ! Bravo aux membres du CMJ pour cette organisation sans faille qui a fait de nombreux petits heureux en ce dimanche de Pâques.

Audition de classes de l'école de musique

De nombreux élèves étant malades, c'est donc une très courte audition de musique qui s'est tenue le mardi 3 avril à Champcornu. Seuls 7 enfants des classes de guitare et de piano se sont produits, adoptant globalement un répertoire traditionnel.
Certains d'entre eux ont démarré l'étude de l'instrument en septembre, c'était ainsi leur première audition.
Tous nous ont donné un beau témoignage du sérieux de leur travail et de la maîtrise du stress. Merci aux professeurs pour leur implication dans la réussite de leurs élèves.
Rendez-vous est pris pour la grande audition d'école, le vendredi 15 juin à 20 h 30 à l'Hélianthe.

Les Aprèm'sport toujours très fréquentés

Les Aprèm'Sport municipaux proposés pendant une partie des vacances de Pâques (soit du 9 au 13 avril) ont profité à 44 enfants âgés de 9 à 15 ans. Ces derniers ont pu allègrement s'exercer en extérieur au karting, se dépasser au bowling et bénéficier d'une initiation au pilotage de drone. Tout ceci complété par des sports collectifs au gymnase de Chantoiseau - kinball, badminton, foot, basket, gymnastique, jeux de lutte, etc. Une très belle semaine de découvertes sportives animée par Thierry Meunier, Responsable du service des sports de la Commune.

Le cinéma s'est animé pendant les vacances

Que faire pendant les vacances lorsqu'il pleut ? Venir au cinéma bien sûr ! Du 9 au 20 avril, petits et grands ont pu profiter des animations proposées au cinéma Henri-Georges Clouzot.
Au programme : «Les aventures de Spirou et Fantasio», «Rita et crocodile», suivi d'un atelier créatif de fabrication de crocodiles en boîtes à oeufs, et un ciné-goûter avec «Mary et la fleur de la sorcière». L'équipe du cinéma a également proposé un «p'tit ciné», avec «Rosa et Dara». *Retrouvez chaque mois le programme complet du cinéma, en accès rapide sur le site www.ville-lacreche.fr.*

De nouvelles dégradations volontaires

Une nouvelle fois, de nouveaux actes de malveillance ont été commis sur du matériel de la Commune. Une borne électrique a été arrachée près de la salle de quartier de Boisragon, deux barrières sélectives pour le passage sur les chemins piétonniers ont été tordues et un potelet endommagé avenue de Paris. Bien entendu, les frais de remise en état sont toujours à la charge du budget de la Commune ! Le Maire, comme dans chaque cas de dégradations volontaires, a déposé plainte et demandera aux auteurs réparation des préjudices causés devant le Tribunal de Grande Instance. La Gendarmerie Nationale mène les enquêtes nécessaires.

Lancement de la semaine de la parentalité

Depuis de nombreuses années, la Commune de La Crèche a fait de la thématique enfance-jeunesse un axe fort de sa politique.

En favorisant le développement, l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement, l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands, la Commune met en œuvre au quotidien des actions permettant d'atteindre ces objectifs de qualité de service. En 2015, la Municipalité a redéfini les contours de son service municipal «animation-jeunesse» en décidant de nommer un coordonnateur «petite enfance - enfance - jeunesse » en charge notamment du suivi du CEJ. Dans cette démarche, la Commune souhaite associer les familles. La place de la parentalité est donc essentielle dans l'ensemble des actions à conduire. Le constat majeur réalisé tout au long des années 2015 et 2016 démontre une forte compétence de des structures communales à la prise en charge des publics. Toutefois, même si les objectifs éducatifs sont proches, il n'existait pas de lien réel entre les structures et donc peu de cohérence éducative d'ensemble. En 2017, est mise en place la «Semaine de la Parentalité et de la petite enfance». En 2018, il est décidé de poursuivre et de pérenniser cette action, en élargissant les publics accueillis sur le territoire. L'action 2018 se nomme ainsi «Semaine de la parentalité - Parents -Enfants -Professionnels» et se déroulera du 14 au 19 mai. Les nombreuses animations prévues pour tous durant la semaine sont gratuites.

Sous la responsabilité du service enfance-jeunesse-affaires scolaires, les 3 structures sont parties prenantes de la semaine de la parentalité :

Le Relais d'assistantes maternelles intercommunal

Le RAMi est un service financé par les Communes de La Crèche, Azay-le-Brûlé, François, Cherveux, Sainte-Néomaye et Romans et soutenu par la CAF et la MSA. C'est aussi un service gratuit, itinérant et un lieu d'information, ouvert aux assistants maternels agréés, gardes à domicile, candidats à l'agrément, parents, futurs parents, enfants de 0 à 6 ans résidant sur l'une de ces Communes. Des ateliers d'éveil sont proposés. Permanences téléphoniques le mardi de 13 h à 17 h, le mercredi de 10 h 30 à 12 h 30, le jeudi de 13 h à 16 h et un accueil individuel, uniquement sur rendez-vous, le mercredi de 13 h à 17 h.

Le multi-accueil Ribambelle

Ribambelle est une structure multi-accueil de 40 places financée par les Communes de La Crèche, Azay-Le-Brûlé et François et soutenue par la CAF et la MSA, sans oublier les parents utilisateurs. La structure est composée d'une équipe de 17 professionnelles et est ouverte de 7 h 30 à 18 h 30.

Ribambelle propose un lieu d'accueil régulier et occasionnel des enfants de 10 semaines à 3 ans dont les parents sont domiciliés sur l'une des 3 Communes partenaires.

Retrouvez le programme complet de la semaine de la parentalité sur le site www.ville-lacreche.fr > Grandir et s'épanouir > Petite enfance

Les accueils de loisirs sans hébergement périscolaires sites maternelle et élémentaire

Ce service s'adresse aux enfants scolarisés dans les écoles Créchoises. Il existe 4 sites d'accueil : Boisragon, Chavagné et centre-bourg élémentaire et maternel.

Horaires des accueils : 7 h 30 – 9 h (8 h 45 Boisragon et Chavagné) / 15 h 45 (15 h 30 Boisragon) – 18 h 30 toute l'année scolaire (hors vacances)

Le personnel encadrant est composé d'1 Directrice/Référente et son équipe de 1 à 6 animateurs par site. Le périscolaire propose un accompagnement aux devoirs de 17 h à 18 h sur les sites élémentaires sans surcoût de facturation.

« Dommages »

On vous avait promis une sorte d'hommage au Vaudeville, énergétique et déjanté… Ce fut le cas et plus encore ! Entre les portes qui claquent, les amants dans le placard et les intrigues, le public n'a pas eu une minute de répit ! Elodie Poux, Julie Villers et Michel Frenna ont distribué la dose maximum de bonne humeur. L'avant-dernier spectacle de cette saison culturelle a tenu toutes ses promesses, le 6 avril à l'Hélianthe.

Un nouveau véhicule au CPI Arc-en-Sèvre

Samedi 14 avril, Philippe Mathis, Maire et Michel Girard, 1er Adjoint en charge de la Sécurité, étaient reçus au CPI (Centre de Première Intervention) par le Lieutenant Fabrice Chemineau, pour la présentation d'un nouveau véhicule arrivé sur le site. Ce véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) avait fait l'objet d'une demande récurrente par le Maire, auprès du Président du SDIS et encore dernièrement lors des vœux du CPI en janvier. C'est donc avec énormément de satisfaction que ce nouveau véhicule a été accueilli au sein du CPI. Il sera présent 1 semaine par mois, étant également à la disposition de 3 autres CPI (Béceleuf - Ardin / Frontenay-Rohan-Rohan / Echiré - Saint-Gelais). Une grande satisfaction pour le Lieutenant Chemineau dont les équipes vont pouvoir désormais utiliser toutes leurs compétences, en les mettant en pratique du début à la fin de l'intervention, avec un accompagnement total des victimes et une mise en place du matériel beaucoup plus rapide. Le Maire et la Municipalité remercient très sincèrement le Président du Conseil d'Administration et le Colonel Gouezec, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres (SDIS 79), pour l'attribution de ce VSAV à titre expérimental (6 mois) qui sera d'une très grande utilité au sein du CPI d'Arc en Sèvre qui rappelons-le, comptabilise 22 pompiers actifs volontaires, 1 médecin, 2 infirmiers et 17 jeunes sapeurs-pompiers tous félicités par le Colonel pour leur investissement et leur professionnalisme lors de la dernière cérémonie de la Sainte-Barbe.

Près de 300 composteurs distribués par le SMC

Mardi 24 avril, les habitants se sont pressés aux portes de la déchetterie des Groies-Perron pour récupérer leur composteur. Si bien que le Syndicat Mixte à la Carte, qui avait pourtant prévu large, a été victime de son succès et est tombé en rupture de stock dès 16 h 30. Les personnes qui sont arrivées trop tard n'ont cependant pas été défavorisées puisqu'elles ont tout de même pu réserver un composteur qui sera livré à la déchetterie à partir du 2 mai. Dans l'objectif de diminuer le poids des ordures ménagères par le recyclage et le compostage, ce dispositif s'adresse à des citoyens responsables, actifs et soucieux de préserver l'environnement. Le SMC, dont le siège social est basé à Sainte-Eanne, met gratuitement, à disposition de chaque famille, un composteur, et son bio-seau. L'équipement, d'une contenance de 345 l, est en plastique recyclé et recyclable, plus durable que le bois. Noël Morichon, Directeur du SMC, a expliqué que «*depuis la mise en place du recyclage des emballages ménagers et la mise à disposition des composteurs, le volume d'ordures ménagères collecté a diminué de 20 %. Le volume de récupérables a quant à lui augmenté de 100 %, passant de 800 à 1600 tonnes sur le territoire du SMC.*» À cet effet, le SMC perçoit une subvention de CITEO (ex-Eco Emballages) pour la valorisation des emballages recyclables.

Les habitants qui n'ont pas pu se rendre à la distribution peuvent prendre contact avec le SMC. Tél. : 05 49 05 37 10. *+ d'infos : www.smc79.fr/gestion-des-dechets/reduction-des-dechets/compostage/*

Participation citoyenne : Gendarmerie Nationale, Exireuil et La Crèche collaborent pour la sécurité

Le 6 avril 2018 à Exireuil, 16 voisins référents et 2 élus des Communes de La Crèche et d'Exireuil (Communes engagées dans le dispositif Participation Citoyenne) étaient rassemblés pour une 1ère réunion semestrielle autour des Gendarmes de la Brigade territoriale autonome de Gendarmerie de Saint-Maixent-l'École. La participation citoyenne s'appuie sur un protocole signé entre le Préfet, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et le Maire de la Commune concernée. Les voisins référents, tous volontaires, agissent sous couvert d'une charte rappelant leurs devoirs et obligations de réserve et veillent à signaler tout fait, véhicule et personne suspects dans leur quartier aux forces de l'ordre afin de prévenir les atteintes aux biens. Animée par Michel Girard, 1er Adjoint au Maire de La Crèche, Jérôme Billerot, Maire d'Exireuil, le Maréchal des logis-chef Jonathan Pertus, et le Capitaine Dominique Lascombes, commandant la Brigade territoriale autonome de Saint-Maixent-l'École, cette manifestation est la première rencontre entre les acteurs du dispositif de participation citoyenne et vise à partager les bonnes pratiques en vue de créer un réseau de solidarité entre les voisins de Communes proches et leurs gendarmes.

Dans un premier temps, le Capitaine Lascombes a dressé un bilan des cambriolages et des dégradations, nombre en baisse sur les deux Communes depuis la mise en œuvre des dispositifs, même si les zones de l'agglomération Créchoise et Saint-Maixentaise restent attractives pour les délinquants ; les habitations étant vulnérables. C'est pourquoi l'action des voisins référents est essentielle. Puis dans un second temps, deux gendarmes du Groupe d'Investigation Cynophile de Celles/Belle ont réalisé une démonstration de recherche de produits stupéfiants et de billetsde banque.

OPCALIA Nouvelle-Aquitaine rejoint l'espace Atlansèvre

Depuis mars dernier, cette nouvelle entreprise a rejoint l'espace économique Atlansèvre la Crèche-François. OPCALIA est un Organisme Paritaire Collecteur Agrée (OPCA), c'est-à-dire qu'il collecte les fonds de la formation professionnelle auprès des entreprises et, en retour, finance les actions de formation auprès des salariés ou des demandeurs d'emploi pour faciliter leur évolution professionnelle. OPCALIA est un partenaire de l'entreprise pour les questions liées aux ressources humaines, il est l'interlocuteur pour 32 branches professionnelles et pour l'interprofession. Le siège d'OPCALIA Nouvelle Aquitaine se situe à Bordeaux et c'est le pôle de gestion d'OPCALIA qui a rejoint Atlansèvre la Crèche, sur la ZA de Baussais. Près d'une dizaine de salariés sont rattachés à ce site et accompagnent les entreprises, notamment dans le financement de leurs actions de formation. L'arrivée de cette structure témoigne également de l'attractivité des zones d'activité d'Atlansèvre La Crèche-François pour les activités tertiaires toujours en recherche de proximité avec les entreprises et d'accessibilité.

OPCALIA
PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

Construction de Loxam

Depuis quelques semaines, le futur bâtiment de la société Loxam est sorti de terre.

Montage de Martin Stockage

Sur la zone de Baussais, depuis plusieurs semaines, les entreprises s'activent à la construction de 2 bâtiments d'environ 1200 m² à côté de l'hôtel d'entreprises.

Médiathèque intercommunale La Ronde des Mots

Fermeture exceptionnelle

La médiathèque sera fermée le mercredi 9 mai 2018. Réouverture le vendredi 11 mai 2018.

Prix des lecteurs KATULU ?

Les médiathèques du Haut Val de Sèvre en partenariat avec la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres vous proposent de participer à un prix des lecteurs. Cette année 3 sélections vous sont proposées : bandes dessinées (8 titres), romans policiers (6 titres) et récits vécus (6 titres). Renseignements et inscription auprès des bibliothécaires.

Ouverture : Mardi-jeudi-vendredi 15h-18h30
Mercredi 14h-18h30
Samedi 9h30-12h30

Médiathèque La Ronde des mots

Mail : mediatheque.lacreche@cc-hvs.fr
Site : http://www.cc-hautvaldesevre.fr
Médiathèques intercommunales Haut Val de Sèvre

1, rue des Écoles 79260 LA CRÈCHE - Tél. 05 49 05 36 09

AGENDA DE LA VILLE

Du 4 au 9 mai
Devoir de mémoire - Hommage à Camille Thebault
Organisé par Festi'Crèche, l'amicale des Anciens du Génie des Deux-Sèvres, la FNACA et l'UDCR
En partenariat avec la Municipalité
Salle de l'Hélianthe
Renseignements : 05 49 25 02 23 / 06 81 36 88 97

Samedi 5 mai
Spectacle «Été 44, l'air du temps»
Organisé par Festi'Crèche
Salle de l'Hélianthe
Renseignements : 05 49 25 02 23 / 06 81 36 88 97

Mardi 8 mai
Cérémonie commémorative
73ème anniversaire du 8 mai 1945
À 10 h 45
Monument aux morts

Dimanche 13 mai
NordiCrechoise
Compétition de marche nordique
Organisée par le Nordic club Créchois
Stade de Breloux
Contact : 06 70 63 23 50
Renseignements et inscriptions : www.nordic-club-crechois.org

Lundi 14 mai
Ciné-débat «Même qu'on naît imbattables»
Organisé par la Municipalité
Animé par Arnaud Deroo
Cinéma Henri-Georges Clouzot
À 20 h
Entrée libre

Mardi 15 mai
Repas de printemps
Organisé par le Club des Aînés
Salle de l'Hélianthe
Contact : 05 49 25 51 48 / 05 49 04 39 47

Soirée jeux de société en famille
Organisée par la Municipalité
Salle du périscolaire (bâtiment A. d'Aubigné)
À 18 h
Entrée libre

Mercredi 16 mai
Cinéma «Vice-versa»
Organisé par la Municipalité
Cinéma Henri-Georges Clouzot
À 16 h 15
Entrée libre

Vendredi 18 mai
Concours de palets
Organisé par l'USC La Crèche
Halles du marché
À 19 h
Contact : 06 07 76 64 08
Infos et résa : usclacreche@gmail.com

Conférence-débat La discipline positive
Organisée par la Municipalité
Cinéma Henri-Georges Clouzot
À 20 h
Entrée libre

Samedi 19 mai
Spectacle «Quand mon cœur bat de toutes les couleurs»
Organisé par la Municipalité
Salle de l'Hélianthe
À 10 h pour les 0-3 ans
À 11 h pour les 3-6 ans
Entrée libre

Fête au jardin
Organisée par Aide en Créchois
Jardin d'insertion du coteau de Breloux
De 10 h à 18 h
Contact : 06 12 41 70 38
Aide en Créchois

Gala roller Festimonde
Organisé par le Roller Créchois
Gymnase de Chantoiseau
À 20 h 30
Renseignements : www.rollercrechois.net

Mercredi 23 mai
Inscriptions natation
Organisées par le Nautic club Créchois
Apprentissage et club
Salle de quartier de Chavagné
De 16 h 30 à 19 h 30
Renseignements : nautic.club.lacreche@hotmail.fr

Vendredi 25 mai
Concours de palets
Organisé par l'Amicale du personnel de la Ville de La Crèche
Halles du marché
À 19 h
Infos et résa : amicaledupersonnel.lacreche@gmail.com
APVLC

25 & 26 mai
Théâtre
Organisé par la Patte d'Oie de Sainte-Néomaye
Salle Henri-Georges Clouzot
À 20 h 30
Tél. : 06 83 13 23 62
Infos et résa : proust.magali@gmail.com

Samedi 26 mai
Pause cocooning Massage ayurvédique
Organisée par Hashi-hikari
À 13 h 30
Renseignements : hashi-hikari@laposte.net
Tél. : 06 20 26 71 35

Dimanche 27 mai
Marché en fête spécial fête des mères
Organisé par la Municipalité
Halles du marché
De 8 h à 12 h

Vide-grenier
Organisé par la FNACA
Stade Groussard
Toute la journée
Renseignements : 05 49 25 00 06

Jeudi 31 mai
Réunion de quartier
Organisée par la Municipalité
Salle de quartier de Boisragon
À 20 h

Vendredi 1er juin
Apéro-concert
Organisé par la MPT
Salle de l'Hélianthe
À 19 h 30
Renseignements : http://club.quomodo.com/mpt-lacreche

Dimanche 3 juin
Journée inter-associations
Organisée par la Municipalité
Stade Groussard

Samedi 9 juin
Concours quiver-tip
Organisé par la Gaule Créchoise
Tables de Candé
Tél. : 06 49 06 57 15
Renseignements : www.la-gaule-crechoise-79.fr

Ronde des lavoirs
Organisée par l'USC La Crèche
Stade Groussard
À 18 h 30
Tél. : 06 34 13 55 12
La Ronde des Lavoirs

9 & 10 juin
Gala de danse
Organisé par K'Danse
Salle de l'Hélianthe
À 20 h 30 (samedi) et à 14 h (dimanche)
Renseignements : www.kdanse-lacreche.com

Mercredi 13 juin
Réunion de quartier
Organisée par la Municipalité
Salle de quartier de Chavagné
À 20 h

Samedi 23 juin
Fête de la musique
Organisée par la Municipalité
Stade de Breloux

Dimanche 24 juin
Fête de la Sèvre Niortaise Année des moulins
Organisée par la Municipalité
Stade de Breloux

Lundi 25 juin
Réunion de quartier
Organisée par la Municipalité
Maison des associations des Champcornu
À 20 h

Pour participer : www.ville-lacreche.fr

Spectacle
Samedi 19 mai

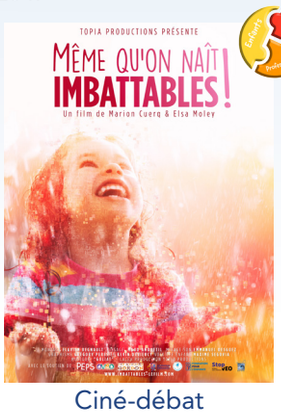

Ciné-débat
Lundi 14 mai

Animations organisées dans le cadre de la semaine de la parentalité.
Infos et programme complet : www.ville-lacreche.fr > Grandir et s'épanouir > Petite enfance

LE MENSUEL - Directeur de publication : Philippe MATHIS - Rédaction/Photos : Pôle Communication - Mairie de La Crèche - Imprimerie Bouchet, Prim'Atlantic - Imprimé sur du papier recyclé (Papier PEFC) - 2950 ex. - n° dépôt légal 1402 - Mai 2018 - n°190 - Mairie, 97 avenue de Paris - CS 70064 - 79260 LA CRECHE - Tél. : 05 49 25 50 54 - www.ville-lacreche.fr.